

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

38 – 23 septembre 2021

**38. Convention d'objectifs et de financements de prestations de services avec la CAF et la MSA : prestation de service unique (PSU), bonus mixité sociale, bonus inclusion handicap pour l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant EAJE multi-accueil Les Grappillous et Convention d'objectifs et de financement pour le LAEP**

Rapporteur : Madame GAYET.

**Vu** le code de la santé publique

**Vu** le Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans

**Considérant** que les précédentes conventions d'objectifs et de financements avec la CAF et la MSA pour la prestation de service unique (PSU), bonus inclusion handicap, bonus mixité sociale pour le multi-accueil Les Grappillous sont arrivées à terme au 31 mars 2021, ainsi que celle pour le LAEP.

**Considérant** que les signatures des conventions pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2022 permettront le soutien financier de la CAF du Tarn et Garonne et de la MSA pour l'établissement d'Accueil du Jeune Enfants Les Grappillous et du LAEP de la commune de Moissac,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet lesdites conventions à l'approbation des membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

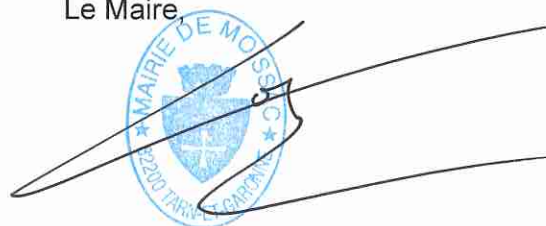
**APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de financement pour les prestations de service unique de l'EAJE Grappillous et de celle du LAEP telles que proposées par la CAF.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les trois conventions d'objectifs et de financement à intervenir entre la commune de Moissac, la MSA et la CAF du Tarn et Garonne pour l'EAJE Les Grappillous et les 2 conventions pour le LAEP.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Moissac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' at the top, '22200 TARN - GARONNE' at the bottom, and a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :